



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E67978

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2023

ÉDITÉ LE 15/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1990

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/11/2002
136 080

Raison sociale : ETABLISSEMENTS JUBIEN

ZA LE LUC
79410 ECHIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIORT 379 654 296

Siret : 379 654 296 00027

Code NACE : 4332C

Numéro caisse de congés payés : 7902985/A

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 378940C1247000 / 001 403518/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 378940C1247000 / 001 403518/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Téléphone : 05 49 33 45 50

Fax : 05 49 33 10 18

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@jubiensas.com

Responsabilité légale :
BJ 7 PRÉSIDENT

Effectif moyen : 46

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	14/03/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	14/03/2023
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.